

LOGEMENTS CROUS

Etudiants et futurs étudiants !



Vous avez la possibilité de demander un logement CROUS
pour une année de formation
ou
le temps d'un stage !

Pour une année de formation

Dossier Social Etudiant 2026-2027 (D.S.E.)

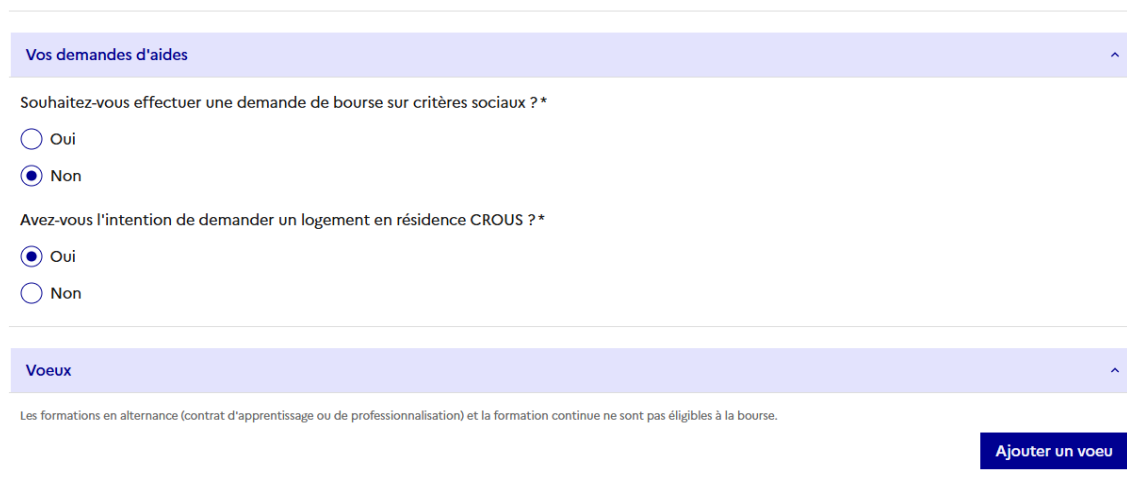


Pour demander un logement CROUS pour la rentrée 2026-2027, **créez votre « D.S.E » avant le 31 mai 2026**, via le site <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr> (Passée cette date, votre dossier pourra être créé mais ne sera plus traité en priorité).

Vous disposez déjà d'un compte MesServices si vous vous êtes inscrit sur Parcoursup au cours de ces 4 dernières années. Vous avez reçu un mail confirmant la création de votre compte MesServices (à rechercher dans l'historique de vos messages).

Pour vous connecter pour la première fois, utilisez l'adresse courriel communiquée à Parcoursup et réinitialisez votre mot de passe (fonction : mot de passe oublié).

- ❖ Dans la rubrique « vos demandes d'aides », **répondez « NON »** à la question « **souhaitez-vous effectuer une demande de bourse sur critères sociaux ?** » et « **OUI** » à la question « **avez-vous l'intention de demander un logement en résidence Crous ?** ».
- ❖ Puis, ne formulez pas de vœux et passez à la page suivante ; il n'est, en effet, pas nécessaire de demander une bourse et de saisir un vœu d'étude pour demander un logement (v. capture d'écran ci-dessous).



Pour information aux futurs apprenants, les demandes de bourses pour nos formations du secteur sanitaire et social ne font pas l'objet d'une demande sur le site du CROUS mais sur le site dédié du Conseil Régional de la Région Sud dont nous vous communiquerons le lien ultérieurement.

Une fois votre dossier validé, vous recevrez un mail confirmant votre dépôt ou vous demandant des pièces complémentaires qu'il conviendra de renvoyer au plus tôt.

- ❖ Envoyez également la notification conditionnelle d'attribution de bourses de la Région dès que vous la recevez (les boursiers étant prioritaires pendant la phase initiale d'attribution des logements).



¹⁾ Entre le 5 mai et le 1^{er} juin 2026, 10 h, saisissez vos vœux pour une ou plusieurs résidences sur trouverunlogement.lescrous.fr



NB : Les étudiants actuellement logés en résidence CROUS doivent demander leur renouvellement selon le calendrier fourni par votre résidence sur <https://messervices.etudiant.gouv.fr/> > « Cité' U » > « Mon logement actuel » > « Demander mon renouvellement » après avoir créé leur D.S.E. 2026-2027.

Phase principale d'affectation des logements pour les boursiers.



A partir du 2 juin et jusqu'au 29 juin 2026, il y aura 3 tours d'attribution des logements pour les étudiants boursiers.

Pendant ces tours, vérifiez régulièrement votre boîte mail et SMS pour accepter un logement (vous n'avez que **48 h pour valider votre choix**) ou en cas de non attribution **pour valider à nouveau vos vœux pour la prochaine phase.**

Phase complémentaire pour les boursiers et non boursiers.



Si vous n'avez pas d'attribution de logement à la fin des 3 tours, vous pouvez participer à la phase complémentaire qui débutera **dès le 7 juillet 2026.**

A partir de cette date, tous les étudiants, boursiers ou non, peuvent consulter les offres de logement restant disponibles et faire une demande de logement.
<https://trouverunlogement.lescrous.fr> (mêmes identifiants que sur le site messervices.etudiants.gouv.fr)

De nouvelles offres sont mises en ligne tout au long de l'été en fonction des désistements, départs... Il n'y pas de liste d'attente, c'est à vous de consulter régulièrement le site.

Les résidences CROUS du Var :

<https://www.crous-nice.fr/se-loger/liste-de-nos-logements>

Le temps d'un stage

Concerne la période du 1^{er} janvier au 31 août 2027



Connectez-vous au préalable sur messervices.etudiant.gouv.fr avant d'accéder à la plateforme, afin d'être certain de voir tous les logements proposés. Hors connexion, il se peut qu'aucun logement n'apparaisse.



Vous disposez déjà d'un compte MesServices si vous vous êtes inscrit sur Parcoursup au cours de ces 4 dernières années. Vous avez reçu un mail confirmant la création de votre compte MesServices (à rechercher dans l'historique de vos messages).

Pour vous connecter pour la première fois, utilisez l'adresse courriel communiquée à Parcoursup et [réinitialisez votre mot de passe](#) (fonction : mot de passe oublié).



Puis dans la rubrique « Trouver un logement » accédez à « Résidence Crous ».



Faites votre recherche de logement sur la ville de séjour, **des logements sont remis en ligne en fonction des disponibilités.**

(N'hésitez pas à consulter cette page régulièrement).



Votre dossier et les pièces complémentaires sont à **déposer en ligne**. (La convention de stage signée par toutes les parties peut être exigée).